

N° 9

Lutte des frelons asiatiques

Résumé : Mise en place de pièges sélectifs sur l'ensemble de la commune pour réduire la prolifération des frelons asiatiques.

Coût : 1 980 €

Zone géographique : Chez les habitants près des fruitiers et fleurs.



Descriptif technique :

Les frelons asiatiques représentent une menace pour la filière apicole et nuisent à la biodiversité et à la population. C'est pourquoi la commune propose de participer à la lutte contre cette espèce indésirable par l'acquisition de 50 pièges sélectifs de printemps fabriqués par l'ESAT de Port Brillet en Mayenne.

Les pièges seront distribués aux habitants volontaires. Ils devront être mis en place du 15 février au 15 mai. Ensuite ils seront retournés à la municipalité. Ce n'est qu'au cours de ce laps de temps qu'il est possible de capturer les reines fondatrices. Leur capture à cette période permet de réduire le développement de nouvelles colonies.